

Le 06 juillet 2022

NOTE D'INFORMATION N° 18/2022

Objet : Bulletin Social Individuel (BSI)

Le BSI est un document annuel et individuel s'adressant spécifiquement à chaque salarié.

Il résume principalement les différentes composantes de votre rémunération : salaires, montant de l'intéressement et abondement sur les trois dernières années.

Il intègre également d'autres informations personnelles : vos droits à congés, vos formations sur les trois dernières années, les montants de cotisations mutuelle santé et prévoyance, la participation au RIE et au transport.

Il est le reflet des montants que le GSA+ vous a versé de manière individuelle en 2021 mais également les montants collectifs versés pour l'ensemble des salariés (subventions CSE, action logement ...)

Pour des raisons de confidentialité, ce document vous sera envoyé en format PDF à votre adresse mail personnelle.

Le service des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur

